



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

LE MINISTRE

Paris, le 23 NOV. 2011

Madame la Secrétaire générale,

Le SMIC devrait augmenter de 2,1% dans le secteur privé au 1<sup>er</sup> décembre 2011. Il sera ainsi porté à 1393,82 € bruts, ce qui équivaut à l'IM 301,022.

Comme vous le savez, la rémunération globale d'un agent public ne peut être inférieure au SMIC.

Afin de prendre en compte sans délai cette augmentation, avec la ministre en charge du Budget, j'ai donné des instructions pour que soit mis en œuvre pour la paie du mois de décembre 2011 le dispositif de l'indemnité différentielle instituée par le décret n° 91-769 du 2 août 1991.

Cette indemnité va conduire à augmenter les plus bas salaires de la fonction publique de 27,88 € et représente pour ce dernier mois de l'année un coût de 5 M€ pour la FPE, 13 M€ pour la FPT et 3 M€ pour la FPH, soit un total de 21 M€. Elle bénéficiera à plus de 890.000 agents.

Par ailleurs, il n'est pas exclu qu'une nouvelle hausse du SMIC puisse intervenir au 1<sup>er</sup> janvier 2012 compte tenu de l'évolution des prix à la consommation et du pouvoir d'achat du salaire horaire de base ouvrier (SHBO).

Dans cette perspective, je vous proposerai la tenue d'une réunion de travail avant le 15 décembre afin d'examiner la façon dont nous pourrions traiter une éventuelle nouvelle hausse et pérenniser sur l'année 2012 celle qui va intervenir au 1<sup>er</sup> décembre 2011.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame la Secrétaire générale, à l'assurance de mes hommages très sincères.

*Brigitte Jumel*

*François SauvaDET*  
François SAUVADET

Madame Brigitte JUMEL  
Secrétaire générale  
CFDT – Fonction publique  
47/49, Avenue Simon Bolivar  
75950 PARIS